

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>60.01</b>		<b>Velours, peluches (y compris les étoffes dites « à longs poils ») et étoffes bouclées, en bonneterie.</b>			
<b>6001.10</b>		<b>-Étoffes dites « à longs poils »</b>			
6001.10.10	00	--Velours, tricot trame, ayant une surface de poils « W-knit » de filaments de nylon ou de polyester, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6001.10.90		--Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----D'acryliques ou modacryliques.....	KGM		
	90	----D'autres matières textiles.....	KGM		
		<b>-Étoffes à boucles :</b>			
<b>6001.21.00</b>	00	--De coton	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 14 %
<b>6001.22.00</b>		<b>--De fibres synthétiques ou artificielles</b>		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		----D'une largeur excédant 30 cm, non imprégnées ni enduites ni recouvertes ni stratifiées :			
	11	----De polyesters, brossés.....	KGM		
	12	----Autres, de polyesters.....	KGM		
	13	----De nylon ou d'autres polyamides.....	KGM		
	19	----D'autres fibres synthétiques ou artificielles.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
<b>6001.29</b>		<b>--D'autres matières textiles</b>			
6001.29.10	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6001.29.90	00	--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 12 %
		<b>-Autres :</b>			
<b>6001.91.00</b>	00	--De coton	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 12 %
<b>6001.92</b>		<b>--De fibres synthétiques ou artificielles</b>			
6001.92.10	00	--Velours, tricot trame, ayant une surface de poils « W-knit » de filaments de nylon ou de polyester, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6001.92.90		--Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----D'une largeur excédant 30 cm, non imprégnées ni enduites ni recouvertes ni stratifiées.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-----Autres.....	KGM		
<b>6001.99</b>		<b>--D'autres matières textiles</b>			
6001.99.10	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6001.99.90	00	--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 12 %
<b>60.02</b>		<b>Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.</b>			
<b>6002.40</b>		<b>-Contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc</b>			
6002.40.30		--Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----De coton :			
11		-----Dentelles.....	KGM		
19		-----Autres.....	KGM		
		-----D'autres matières textiles :			
91		-----Dentelles.....	KGM		
99		-----Autres.....	KGM		
6002.40.40	00	--Autres, filets ou dentelles de bonneterie de fibres textiles végétales, ne contenant pas d'autres fibres textiles	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
6002.40.90		--Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----De coton :			
11		-----Dentelles.....	KGM		
19		-----Autres.....	KGM		
		-----D'autres matières textiles :			
91		-----Dentelles.....	KGM		
99		-----Autres.....	KGM		
<b>6002.90</b>		<b>-Autres</b>			
		--Filets ou dentelles de bonneterie de fibres textiles végétales, ne contenant pas d'autres fibres textiles :			
6002.90.11	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6002.90.19	00	--Autres	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
6002.90.90		--Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----De coton :			
11		-----Dentelles.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	19	-----Autres.....	KGM		
		-----D'autres matières textiles :			
	91	-----Dentelles.....	KGM		
	99	-----Autres.....	KGM		
<b>60.03</b>		<b>Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n<sup>os</sup> 60.01 ou 60.02.</b>			
<b>6003.10</b>		<b>-De laine ou de poils fins</b>			
6003.10.10	00	--Tubes tricotés, molletonnés, dont la largeur, lorsque non étirés et mesurés à plat, n'excède pas 11 cm, devant servir à la fabrication de bottes moulées par injection	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---Autres :			
6003.10.91	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6003.10.99	00	---Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>6003.20</b>		<b>-De coton</b>			
6003.20.20	00	--Tubes tricotés, molletonnés, dont la largeur, lorsque non étirés et mesurés à plat, n'excède pas 11 cm, devant servir à la fabrication de bottes moulées par injection	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6003.20.30	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6003.20.40	00	--Autres dentelles, uniquement de fibres textiles végétales	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
6003.20.90	00	--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>6003.30</b>		<b>-De fibres synthétiques</b>			
6003.30.10	00	--Tubes tricotés, molletonnés, dont la largeur, lorsque non étirés et mesurés à plat, n'excède pas 11 cm, devant servir à la fabrication de bottes moulées par injection	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---Autres :			
6003.30.91		---Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Étoffes façonnées, de bonneterie-chaîne.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
6003.30.99		---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Étoffes façonnées, de bonneterie-chaîne.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>6003.40</b>		<b>-De fibres artificielles</b>			
6003.40.10 00	--	---Tubes tricotés, molletonnés, dont la largeur, lorsque non étirés et mesurés à plat, n'excède pas 11 cm, devant servir à la fabrication de bottes moulées par injection	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	---Autres :			
6003.40.91 00	---	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6003.40.99 00	---	---Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>6003.90</b>		<b>-Autres</b>			
6003.90.20 00	--	---Tubes tricotés, molletonnés, dont la largeur, lorsque non étirés et mesurés à plat, n'excède pas 11 cm, devant servir à la fabrication de bottes moulées par injection	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6003.90.30	--	---Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Dentelles, uniquement de fibres textiles végétales</i> .....	KGM		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Étoffes façonnées, de bonneterie-chaîne</i> .....	KGM		
	99	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
6003.90.40 00	--	---Autres dentelles, uniquement de fibres textiles végétales	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
6003.90.90	--	---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Étoffes façonnées, de bonneterie-chaîne</i> .....	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
<b>60.04</b>		<b>Étoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.</b>			
<b>6004.10</b>		<b>-Contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc</b>			
	--	---Dentelles de fibres textiles végétales, ne contenant pas d'autres fibres textiles :			
6004.10.11 00	---	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6004.10.19 00	---	---Autres	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6004.10.20	00	-- --Étoffes de bonneterie-chaîne, à l'aspect de dentelle, constituées de fils continus de nylon, de fils continus de polyester ou d'un mélange des deux, avec des fils d'élastomères mais sans aucune autre fibre textile, fabriquées sur un métier à bonneterie d'au moins 9 barres, devant servir à la fabrication de soutiens-gorge, de camisoles, de combinés, de chemises, de bustiers, de slips ou de culottes	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6004.10.90	--	-- -Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Dentelles .....	KGM		
	90	---- -Autres .....	KGM		
<b>6004.90</b>		<b>-Autres</b>			
6004.90.20	--	-- --Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Dentelles .....	KGM		
	90	---- -Autres .....	KGM		
6004.90.30	00	-- --Autres dentelles de fibres textiles végétales, ne contenant pas d'autres fibres textiles	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
6004.90.90	--	-- -Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Dentelles .....	KGM		
	90	---- -Autres .....	KGM		
<b>60.05</b>		<b>Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des n<sup>os</sup> 60.01 à 60.04.</b>			
		<b>-De coton :</b>			
<b>6005.21</b>		<b>-- -Écrues ou blanchies</b>			
6005.21.20	00	-- --Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.21.30	00	-- --Autres dentelles, uniquement de coton ou uniquement de coton et autres fibres textiles végétales	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
6005.21.90	00	-- --Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>6005.22</b>		<b>-- -Teintes</b>			
6005.22.20	00	-- --Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.22.30	00	-- --Autres dentelles, uniquement de coton ou uniquement de coton et autres fibres textiles végétales	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
6005.22.90	00	-- --Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>6005.23</b>		<b>- -En fils de diverses couleurs</b>			
6005.23.20 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.23.30 00	--	Autres dentelles, uniquement de coton ou uniquement de coton et autres fibres textiles végétales	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
6005.23.90 00	--	Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>6005.24</b>		<b>- -Imprimées</b>			
6005.24.20 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.24.30 00	--	Autres dentelles, uniquement de coton ou uniquement de coton et autres fibres textiles végétales	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
6005.24.90 00	--	Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		<b>-De fibres synthétiques :</b>			
<b>6005.31</b>		<b>- -Écrues ou blanchies</b>			
6005.31.10	--	Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux .....	KGM		
20	----	Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques .....	KGM		
30	----	Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres .....	KGM		
6005.31.20 00	--	Uniquement de filaments de polyester et de monofilaments de polyester, à mailles ouvertes, traitées avec une matière ignifuge, devant servir à la fabrication de baies moustiquaires et de bouches d'aération pour tentes	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.31.30 00	--	De fils de filaments de polyester texturés et non texturés, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un allongement minimal de 4 % dans la chaîne et de 12 % dans la trame déterminé selon la spécification ASTM D3107-75, d'un poids excédant 70 g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 95 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.31.40 00	--	Étoffes de bonneterie-chaîne, de filaments de polyester et de fibres discontinues de polyester, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un poids n'excédant pas 55 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6005.31.50 00	--	Étoffes de bonneterie-chaîne, à l'aspect de dentelle, constituées de fils continus de nylon, de fils continus de polyester ou d'un mélange des deux, avec ou sans fils d'élastomères mais sans aucune autre fibre textile, fabriquées sur un métier à bonneterie d'au moins 9 barres, devant servir à la fabrication de soutiens-gorge, de camisoles, de combinés, de chemises, de bustiers, de slips ou de culottes	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.31.90	---	Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Dentelles .....	KGM		
	----	Autres, pour vêtements :			
21	-----	Contenant au moins 85 % en poids de nylon ou d'autres polyamides.	KGM		
22	-----	Autres, de nylon ou d'autres polyamides, mélangés principalement ou uniquement avec de l'acétate.....	KGM		
23	-----	Contenant au moins 85 % en poids de polyesters.....	KGM		
24	-----	Autres, de polyesters mélangés principalement ou uniquement avec de l'acrylique ou modacrylique.....	KGM		
29	-----	D'autres fibres synthétiques.....	KGM		
	----	Autres, autres que pour les vêtements :			
31	-----	Contenant au moins 85 % en poids de nylon ou d'autres polyamides.	KGM		
32	-----	Autres, de nylon ou d'autres polyamides, mélangés principalement ou uniquement avec de l'acétate.....	KGM		
33	-----	Contenant au moins 85 % en poids de polyesters.....	KGM		
34	-----	Autres, de polyesters mélangés principalement ou uniquement avec de l'acrylique ou modacrylique.....	KGM		
39	-----	D'autres fibres synthétiques.....	KGM		
<b>6005.32</b>	---	<b>Teintes</b>			
6005.32.10	---	Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux .....	KGM		
20	----	Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques .....	KGM		
30	----	Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres.....	KGM		
6005.32.20 00	---	Uniquement de filaments de polyester et de monofilaments de polyester, à mailles ouvertes, traitées avec une matière ignifuge, devant servir à la fabrication de baies moustiquaires et de bouches d'aération pour tentes	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.32.30 00	---	De fils de filaments de polyester texturés et non texturés, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un allongement minimal de 4 % dans la chaîne et de 12 % dans la trame déterminé selon la spécification ASTM D3107-75, d'un poids excédant 70 g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 95 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6005.32.40	00	--Étoffes de bonneterie-chaîne, de filaments de polyester et de fibres discontinues de polyester, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un poids n'excédant pas 55 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.32.50	00	--Étoffes de bonneterie-chaîne, à l'aspect de dentelle, constituées de fils continus de nylon, de fils continus de polyester ou d'un mélange des deux, avec ou sans fils d'élastomères mais sans aucune autre fibre textile, fabriquées sur un métier à bonneterie d'au moins 9 barres, devant servir à la fabrication de soutiens-gorge, de camisoles, de combinés, de chemises, de bustiers, de slips ou de culottes	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.32.90	--	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Dentelles</i> .....	KGM		
		---- <i>-Autres, pour vêtements :</i>			
	21	----- <i>-Contenant au moins 85 % en poids de nylon ou d'autres polyamides.</i>	KGM		
	22	----- <i>-Autres, de nylon ou d'autres polyamides, mélangés principalement ou uniquement avec de l'acétate</i> .....	KGM		
	23	----- <i>-Contenant au moins 85 % en poids de polyesters</i> .....	KGM		
	24	----- <i>-Autres, de polyesters mélangés principalement ou uniquement avec de l'acrylique ou modacrylique</i> .....	KGM		
	29	----- <i>-D'autres fibres synthétiques</i> .....	KGM		
		---- <i>-Autres, autres que pour les vêtements :</i>			
	31	----- <i>-Contenant au moins 85 % en poids de nylon ou d'autres polyamides.</i>	KGM		
	32	----- <i>-Autres, de nylon ou d'autres polyamides, mélangés principalement ou uniquement avec de l'acétate</i> .....	KGM		
	33	----- <i>-Contenant au moins 85 % en poids de polyesters</i> .....	KGM		
	34	----- <i>-Autres, de polyesters mélangés principalement ou uniquement avec de l'acrylique ou modacrylique</i> .....	KGM		
	39	----- <i>-D'autres fibres synthétiques</i> .....	KGM		
<b>6005.33</b>	--	<b>-En fils de diverses couleurs</b>			
6005.33.10	00	--Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.33.20	00	--Uniquement de filaments de polyester et de monofilaments de polyester, à mailles ouvertes, traitées avec une matière ignifuge, devant servir à la fabrication de baies moustiquaires et de bouches d'aération pour tentes	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	-Autres :			
6005.33.91	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.33.99	00	---Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>6005.34</b>	--	<b>-Imprimées</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6005.34.10	00	--Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.34.20	00	--Uniquement de polyesters, imprimées, devant servir comme coutils à la fabrication de matelas ou de supports de matelas	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.34.30	00	--Uniquement de filaments de polyester et de monofilaments de polyester, à mailles ouvertes, traitées avec une matière ignifuge, devant servir à la fabrication de baies moustiquaires et de bouches d'aération pour tentes	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.34.40	00	--De fils de filaments de polyester texturés et non texturés, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un allongement minimal de 4 % dans la chaîne et de 12 % dans la trame déterminé selon la spécification ASTM D3107-75, d'un poids excédant 70 g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 95 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.34.50	00	--Étoffes de bonneterie-chaîne, de filaments de polyester et de fibres discontinues de polyester, enduits partiellement d'adhésif thermofusible, d'un poids n'excédant pas 55 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.34.60	00	--Étoffes de bonneterie-chaîne obtenues par couture-tricotage, imprimées, d'un mélange de fibres discontinues de rayonne viscosse et de polyester, liées par couture au moyen de fils de filaments de nylon, d'un poids de 100 g/m <sup>2</sup> ou plus mais n'excédant pas 150 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de matelas, de sommiers ou de meubles rembourrés	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.34.90		--Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Dentelles</i> .....	KGM		
		---- <i>-Autres, pour vêtements :</i>			
	21	---- <i>-Contenant au moins 85 % en poids de nylon ou d'autres polyamides.</i>	KGM		
	22	---- <i>-Autres, de nylon ou d'autres polyamides, mélangés principalement ou uniquement avec de l'acétate</i> .....	KGM		
	23	---- <i>-Contenant au moins 85 % en poids de polyesters</i> .....	KGM		
	24	---- <i>-Autres, de polyesters mélangés principalement ou uniquement avec de l'acrylique ou modacrylique</i> .....	KGM		
	29	---- <i>-D'autres fibres synthétiques</i> .....	KGM		
		---- <i>-Autres, autres que pour les vêtements :</i>			
	31	---- <i>-Contenant au moins 85 % en poids de nylon ou d'autres polyamides.</i>	KGM		
	32	---- <i>-Autres, de nylon ou d'autres polyamides, mélangés principalement ou uniquement avec de l'acétate</i> .....	KGM		
	33	---- <i>-Contenant au moins 85 % en poids de polyesters</i> .....	KGM		
	34	---- <i>-Autres, de polyesters mélangés principalement ou uniquement avec de l'acrylique ou modacrylique</i> .....	KGM		
	39	---- <i>-D'autres fibres synthétiques</i> .....	KGM		
		<b>-De fibres artificielles :</b>			
6005.41		--Écrués ou blanchies			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6005.41.10	00	--Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.41.90	--	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	--- -Dentelles .....	KGM		
	90	--- -Autres .....	KGM		
<b>6005.42</b>	--	<b>-Teintes</b>			
6005.42.10	00	--Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.42.90	--	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	--- -Dentelles .....	KGM		
	90	--- -Autres .....	KGM		
<b>6005.43</b>	--	<b>-En fils de diverses couleurs</b>			
6005.43.10	00	--Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	-Autres :			
6005.43.91	00	--- -Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.43.99	00	--- -Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>6005.44</b>	--	<b>-Imprimées</b>			
6005.44.10	00	--Contenant au moins 25 % en poids de fils métalliques, devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Filets de bonneterie, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.44.20	00	--Étoffes de bonneterie-chaîne obtenues par couture-tricotage, imprimées, d'un mélange de fibres discontinues de rayonne viscosse et de polyester, liées par couture au moyen de fils de filaments de nylon, d'un poids de 100 g/m <sup>2</sup> ou plus mais n'excédant pas 150 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de matelas, de sommiers ou de meubles rembourrés	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6005.44.90		--Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Dentelles</i> .....	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
<b>6005.90</b>		<b>-Autres</b>			
		--De laine ou de poils fins :			
6005.90.21 00		---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.90.29 00		---Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---Autres :			
6005.90.91 00		---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.90.92 00		---Devant être utilisés dans les systèmes de stores de serres	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6005.90.99 00		---Autres	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>60.06</b>		<b>Autres étoffes de bonneterie.</b>			
<b>6006.10.00</b>		<b>-De laine ou de poils fins</b>		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Mono-fonture</i> .....	KGM		
	20	---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
		<b>-De coton :</b>			
<b>6006.21</b>		<b>--Écrues ou blanchies</b>			
6006.21.10 00		--Tricot circulaire, uniquement de fils de coton titrant en fils simples moins de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simple)	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.21.90		--Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Mono-fonture</i> .....	KGM		
	20	---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
<b>6006.22</b>		<b>--Teintes</b>			
6006.22.10 00		--Tricot circulaire, uniquement de fils de coton titrant en fils simples moins de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simple)	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6006.22.20	00	-- Uniquement de fils de coton à deux plis, titrant en fils simples 180 décitex ou plus mais n'excédant pas 200 décitex, d'un poids de 150 g/m <sup>2</sup> ou plus mais n'excédant pas 200 g/m <sup>2</sup> , que l'exportateur certifie comme ayant été mercerisés deux fois (les fils mercerisés ont été tricotés et le tissu obtenu a été mercerisé une seconde fois), devant servir à la fabrication de chandails de golf	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.22.90	--	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Mono-fonture</i> .....	KGM		
	20	---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
<b>6006.23</b>	--	<b>-En fils de diverses couleurs</b>			
6006.23.10	00	-- Uniquement de fils de coton à deux plis de couleurs différentes, titrant en fils simples 180 décitex ou moins, d'un poids de 100 g/m <sup>2</sup> ou plus mais n'excédant pas 200 g/m <sup>2</sup> , que l'exportateur certifie comme ayant été tricotés sur un mécanique Jacquard circulaire à bonneterie à mailles cueillies et mercerisés deux fois (les fils mercerisés ont été tricotés et le tissu obtenu a été mercerisé une seconde fois), devant servir à la fabrication de chandails de golf	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	-Tricot circulaire, uniquement de fils de coton titrant en fils simples moins de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simple) :			
6006.23.21	00	--- Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.23.29	00	--- -Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.23.90	--	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Mono-fonture</i> .....	KGM		
	20	---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
<b>6006.24</b>	--	<b>-Imprimées</b>			
6006.24.10	00	--- Tricot circulaire, uniquement de fils de coton titrant en fils simples moins de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simple)	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.24.90	--	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Mono-fonture</i> .....	KGM		
	20	---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
		<b>-De fibres synthétiques :</b>			
<b>6006.31</b>	--	<b>-Écrues ou blanchies</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6006.31.10	00	--Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.31.90		---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Pour les vêtements :</i>			
		11 ---- <i>-Mono-fonture, contenant au moins 85 % en poids de polyesters .....</i>	KGM		
		12 ---- <i>-Autres mono-fonture, de polyesters .....</i>	KGM		
		13 ---- <i>-Mono-fonture, d'autres fibres synthétiques .....</i>	KGM		
		14 ---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »).....</i>	KGM		
		19 ---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
		---- <i>-Autres que pour les vêtements :</i>			
		21 ---- <i>-Mono-fonture, contenant au moins 85 % en poids de polyesters .....</i>	KGM		
		22 ---- <i>-Autres mono-fonture, de polyesters .....</i>	KGM		
		23 ---- <i>-Mono-fonture, d'autres fibres synthétiques .....</i>	KGM		
		24 ---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »).....</i>	KGM		
		29 ---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
<b>6006.32</b>		<b>--Teintes</b>			
6006.32.10	00	--Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.32.90		---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Pour les vêtements :</i>			
		11 ---- <i>-Mono-fonture, contenant au moins 85 % en poids de polyesters .....</i>	KGM		
		12 ---- <i>-Autres mono-fonture, de polyesters .....</i>	KGM		
		13 ---- <i>-Mono-fonture, d'autres fibres synthétiques .....</i>	KGM		
		14 ---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »).....</i>	KGM		
		19 ---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
		---- <i>-Autres que pour les vêtements :</i>			
		21 ---- <i>-Mono-fonture, contenant au moins 85 % en poids de polyesters .....</i>	KGM		
		22 ---- <i>-Autres mono-fonture, de polyesters .....</i>	KGM		
		23 ---- <i>-Mono-fonture, d'autres fibres synthétiques .....</i>	KGM		
		24 ---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »).....</i>	KGM		
		29 ---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
<b>6006.33</b>		<b>--En fils de diverses couleurs</b>			
6006.33.10	00	--Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6006.33.90	--	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Pour les vêtements :</i>			
11	----	<i>-Mono-fonture, contenant au moins 85 % en poids de polyesters</i> .....	KGM		
12	----	<i>-Autres mono-fonture, de polyesters</i> .....	KGM		
13	----	<i>-Mono-fonture, d'autres fibres synthétiques</i> .....	KGM		
14	----	<i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
19	----	<i>-Autres</i> .....	KGM		
		---- <i>-Autres que pour les vêtements :</i>			
21	----	<i>-Mono-fonture, contenant au moins 85 % en poids de polyesters</i> .....	KGM		
22	----	<i>-Autres mono-fonture, de polyesters</i> .....	KGM		
23	----	<i>-Mono-fonture, d'autres fibres synthétiques</i> .....	KGM		
24	----	<i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
29	----	<i>-Autres</i> .....	KGM		
<b>6006.34</b>	--	<b>-Imprimées</b>			
6006.34.10 00	--	Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.34.90	--	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Pour les vêtements :</i>			
11	----	<i>-Mono-fonture, contenant au moins 85 % en poids de polyesters</i> .....	KGM		
12	----	<i>-Autres mono-fonture, de polyesters</i> .....	KGM		
13	----	<i>-Mono-fonture, d'autres fibres synthétiques</i> .....	KGM		
14	----	<i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
19	----	<i>-Autres</i> .....	KGM		
		---- <i>-Autres que pour les vêtements :</i>			
21	----	<i>-Mono-fonture, contenant au moins 85 % en poids de polyesters</i> .....	KGM		
22	----	<i>-Autres mono-fonture, de polyesters</i> .....	KGM		
23	----	<i>-Mono-fonture, d'autres fibres synthétiques</i> .....	KGM		
24	----	<i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
29	----	<i>-Autres</i> .....	KGM		
		<b>-De fibres artificielles :</b>			
<b>6006.41</b>	--	<b>-Écrués ou blanchies</b>			
6006.41.10 00	--	Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.41.90	--	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Pour les vêtements :</i>			
11	----	<i>-Mono-fonture</i> .....	KGM		
12	----	<i>-Deux fontures (y compris « interlock »)</i> .....	KGM		
19	----	<i>-Autres</i> .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---- -Autres que pour les vêtements :			
	21	---- -Mono-fonture.....	KGM		
	22	---- -Deux fontures (y compris « interlock »).....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
<b>6006.42</b>		<b>--Teintes</b>			
6006.42.10	00	--Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.42.90		---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Pour les vêtements :			
	11	---- -Mono-fonture.....	KGM		
	12	---- -Deux fontures (y compris « interlock »).....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -Autres que pour les vêtements :			
	21	---- -Mono-fonture.....	KGM		
	22	---- -Deux fontures (y compris « interlock »).....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
<b>6006.43</b>		<b>--En fils de diverses couleurs</b>			
6006.43.10	00	--Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.43.90		---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Pour les vêtements :			
	11	---- -Mono-fonture.....	KGM		
	12	---- -Deux fontures (y compris « interlock »).....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -Autres que pour les vêtements :			
	21	---- -Mono-fonture.....	KGM		
	22	---- -Deux fontures (y compris « interlock »).....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
<b>6006.44</b>		<b>--Imprimées</b>			
6006.44.10	00	--Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.44.90		---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---- <i>-Pour les vêtements :</i>			
11		---- <i>-Mono-fonture.....</i>	KGM		
12		---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »).....</i>	KGM		
19		---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
		---- <i>-Autres que pour les vêtements :</i>			
21		---- <i>-Mono-fonture.....</i>	KGM		
22		---- <i>-Deux fontures (y compris « interlock »).....</i>	KGM		
29		---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
<b>6006.90</b>		<b>-Autres</b>			
6006.90.10 00	--	-- <i>-Devant servir à la fabrication de vêtements</i>	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
6006.90.90 00	--	-- <i>-Autres</i>	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.